



**PREAVIS MUNICIPAL No 02/2014**  
**AU CONSEIL COMMUNAL DE ST-BARTHELEMY**

Concernant :

<b>Rénovation complète de la cour d'école</b>
---

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le présent préavis a pour objet une demande d'investissement de Frs 150'000.00 pour la rénovation complète de la cour d'école.

Cela consiste à la fourniture et pose d'un plateau multisports classic de 450 m<sup>2</sup> de gazon synthétique d'une hauteur de 15 mm, non-rempli (sans sable de quartz) et de 175 m<sup>2</sup> de piste caoutchoutée. Les lignes de traçage, pour la pratique des différentes activités, sont incrustées.

Pour le détail des travaux et équipements, vous pouvez vous référer au devis N° Dmp-14-097r du 8 mai 2014 et au plan d'implantation annexés au présent préavis.

Une demande de subvention auprès de la commission cantonale du fond du sport va être déposée. Cette dernière pourrait représenter environ 20% du montant.

Les travaux seront effectués durant le mois d'août 2014. Le financement de cet investissement sera assuré par la trésorerie courante et amorti sur une durée de 10 ans.

### **Conclusion**

Au vu de ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE ST-BARTHELEMY**

- Vu le préavis municipal n° 02-2014 du 19 mai 2014,
- Oûi le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- Oûi le rapport de la Commission des finances,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

## DECIDE

- 1) D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux.
- 2) D'accorder à la Municipalité le droit d'investir Frs 150'000.00 pour cette réalisation.
- 3) D'autoriser la Municipalité à financer cette dépense par la trésorerie courante.
- 4) D'autoriser la Municipalité à effectuer un amortissement extraordinaire immédiat de frs 20'000.00 par prélèvement au fonds de réserve.
- 5) D'autoriser la Municipalité à amortir le solde annuellement sur 10 ans.

### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic  
  
D. Dafflon



La Secrétaire  
  
A. Dévaud

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 19 mai 2014